

Bruxelles, le 6 mars 1986  
Note Bio(86)65 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Service du Porte-Parole

-----  
CONFERENCE DE PRESSE DU PORTE-PAROLE du 6 mars 1986  
-----

*Reunion de la Commission*

Suite a la reunion de la Commission du mercredi 5 mars, le Porte-Parole a indique que les sujets suivants ont ete traites :

1. Relations entre le Communauté et la Turquie : lors de la reunion du Conseil des Ministres du 17 fevrier 1986, il avait ete convenu que la Communauté accompagnerait par etapes l'evolution interne de la Turquie vers la normalisation et le retour a la democratie. M. Cheysson avait suggere de prendre des mesures pratiques sur 2 plans :

- celui du BUDGET, avec une mise a jour concernant l'adaptation du protocole CEE-Turquie en fonction du dernier elargissement de la Communauté, avec le deblocage de 10 MUC sur un total de 29 MUC concernant l'aide speciale a la Turquie decidee en 1981, et enfin avec le deblocage du protocole complementaire suite a l'elargissement de 1973 (soit 47 MUC en provenance du RU, du Danemark et de l'Irlande);

- celui de la LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS, pour laquelle il a ete decide de proceder selon 3 orientations principales : la consolidation et l'amelioration du statut des travailleurs turcs residant dans la Communauté; la definition des conditions d'acces au marche du travail d'un Etat membre pour les travailleurs turcs venant de leur pays, et enfin le regroupement familial (epouse et enfants) pour ces travailleurs. (voir P-20).

2. La limitation des ventes de produits siderurgiques des Dix vers l'Espagne : suite a une augmentation subite des exportations d'acier des Dix vers l'Espagne, la Commission a decide d'appliquer la clause de sauvegarde prevue par le Traite d'adhesion et de limiter a un peu plus de 500.000 tonnes ces exportations en matiere de larges bandes a chaud, de toles a froid et de toles fortes. Par ailleurs, il est envisage d'appliquer a la siderurgie espagnole a partir de 1987 le systeme des quotas de production en vigueur dans la Communauté depuis 1980 (voir IP-111).

3. Les orientations du second programme cadre communautaire de recherche et de developpement technologique (voir Bio-64 sur la Conference de Presse de M Narjes).

432

MATERIEL DIFFUSE

- - - - -

- P-18 : Evaluation des resultats de la recherche de la Communauté;
- P-21 : Orientations pour le second programme cadre de recherche 1987-1991;
- P-20 : Relations Communauté-Turquie;
- IP-111 : Limitation des livraisons de produits siderurgiques des Dix vers l'Espagne;
- IP-110 : La Commission autorise la concentration des activites commerciales de 2 entreprises siderurgiques allemandes;
- IP-1-4 : La Commission ouvre le marche italien de l'aminobutanol;
- IP-109 : Signature de l'accord Euratom-Canada en matiere de fusion nucleaire;
- IP-102 : Bulletin petrolier

Amities,  
G. Anouil

D656 03/07\*  
64215EURCOM UW

21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 12:59 7-03-86 000119282 - 000119747

TLX NR 53753-BIO

P1 BERL 1/22  
NOTE BIO

BRUXELLES, LE 7 MARS 1986

NOTE BIO(86) 65 (SUITE ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

-----  
CORRIDENDUM

-----  
POINT 2, DERNIERE PHRASE AU LIEU DE :

''PAR AILLEURS,..... (VOIR IP-111)'', LIRE :

''EN MARGE DE CETTE DECISION DE LA COMMISSION, LE  
VICE-PRESIDENT NARJES A L'INTENTION DE PROPOSER DANS LE COURANT  
DE L'ANNEE 1986 LES MESURES NECESSAIRES AFIN D'APPLIQUER  
EGALEMENT A LA SIDERURGIE ESPAGNOLE, A PARTIR DE 1987, LE SYSTEME  
DE QUOTAS DE PRODUCTION QUI A ETE IMPOSE A LA SIDERURGIE  
EUROPEENNE DEPUIS OCTOBRE 1980 (VOIR IP-111)''.  
-----

AMITIES,

G. ANOUIL, COMEUR///+

\*  
64215EURCOM UW

21877 COMEU B  
VIA WUI

To  
ALL